Nations Unies E/CN.6/2014/NGO/153

Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-huitième session
10-21 mars 2014
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Women for Women's Human Rights: New Ways, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-60281X (F)

Merci de recycler

Déclaration

Women for Women's Human Rights: New Ways se félicite du thème prioritaire de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, « progrès accomplis et problèmes rencontrés dans la mise en place des objectifs du Millénaire pour le développement des femmes et des filles ».

Nous saluons les États Membres pour avoir poussé à l'inclusion des objectifs du Millénaire pour le développement comme aspect important du programme de développement après-2015 dans le document final de l'événement spécial pour suivre les efforts qui ont été accomplis afin de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement qui a eu lieu en 2013. Cependant, nous nous préoccupons beaucoup du fait que sans une perspective holistique et une volonté politique de transformer complètement les paradigmes existants du développement durable, nécessaire pour véritablement assurer un programme de développement mondial à la fois dans le sud et dans le nord, on ne pourra pas réaliser de véritable programme de développement durable après 2015.

Nous aimerions attirer l'attention de la Commission sur quatre points et demandes fondamentaux :

a) **L'égalité entre les sexes**. Nous sommes inquiets du fait que des termes tels que « l'autonomisation des femmes et des filles » soient trop vagues, et nous demandons à ce qu'ils soient remplacés dans le programme de développement après-2015 par « un objectif unique d'égalité entre les sexes » qui comprendrait l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

b) **L'égalité entre les sexes comme thème transversal tout au long du programme après 2015**. Nous demandons à la Commission d'appeler à l'inclusion de « l'égalité entre les sexes » comme thème transversal du programme de développement après 2015. La majorité des plus pauvres de la planète sont des femmes et des filles. On estime que les femmes représentent les deux tiers des 1,4 milliard de gens qui vivent actuellement dans des conditions de pauvreté extrême et 60 % des 572 millions des travailleurs pauvres du monde. L'inégalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail est très présente dans presque tous les pays du monde. La cause majeure de la pauvreté des femmes réside dans les schémas de discrimination patriarcaux profondément enracinés, ce qui amène les femmes à avoir des salaires moins élevés, détenir moins de propriétés, avoir moins accès à l'éducation et aux services de santé et être plus vulnérables face aux difficultés engendrées par la pauvreté et les dégâts environnementaux. Comme le reconnaissent la Banque Mondiale, les syndicats et de nombreuses autres institutions économiques, mettre un terme à l'inégalité entre les sexes dans le monde du travail va contribuer grandement à réduire la pauvreté et à stimuler les revenus nationaux. Nous demandons également à la Commission d'appuyer un changement du pouvoir économique, de l'égalité des chances et des droits des pauvres et des marginalisés, en particulier les femmes et les filles;

c) **La santé et les droits sexuels et reproductifs**. Nous demandons l'inclusion de l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, y compris, entre autres, l'accès à l'avortement dans de bonnes conditions, sans aucune restriction, en particulier dans les cas de violences sexuelles, y compris le viol et l'inceste; la révision des lois sur l'avortement, lorsque c'est nécessaire, qui empêchent les femmes et les filles d'avoir accès à des services d'avortement dans de

bonnes conditions; l'accès à la contraception et la mise à disposition gratuite de moyens de contraception aux femmes marginalisées, sans nécessiter le consentement de l'époux ou de la famille; des services holistiques et complets de santé sexuelle et reproductive, comprenant la contraception, les soins maternels, et la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH; la protection du droit des adolescents et des jeunes à une éducation sexuelle complète, formelle et informelle, afin de leur permettre de contrôler leur santé sexuelle et reproductive et de décider librement et de manière responsable de leur choix sur ces questions;

d) **Les femmes, la paix, la sécurité et le développement durable**. Nous demandons à tous les États Membres et aux corps des Nations Unies de reconnaître le lien indissoluble entre l'égalité entre les sexes, la paix, la sécurité et le développement durable et son importance dans le processus de développement après 2015.